



**MON
ENTREPRISE
AGIT POUR
LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

COIFFURE, SOINS DU CORPS, TOILETTAGE

ACCOMPAGNEMENT
GRATUIT

DISPONIBILITÉ
D'AIDES
FINANCIÈRES !

MICROPOLLUANTS DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les micropolluants sont des substances qui peuvent avoir des effets toxiques sur l'environnement et/ou l'être humain même à très faible concentration. Ils sont présents dans les produits que vous utilisez au quotidien : colorations chimiques et végétales, shampoings, détergents, etc.

Présents dans les eaux usées, ils provoquent **des dysfonctionnements des réseaux d'assainissement et des stations d'épurations** mais aussi, **impactent les milieux aquatiques.**

ÉVALUEZ LES DANGERS

Sachez décrypter les étiquettes des produits que vous utilisez : les substances et les préparations sont considérées comme dangereuses quand elles appartiennent à l'une des catégories de danger ci-dessous.



Gaz sous pression



Comburant



Inflammable



Explosif



Dangereux pour l'environnement



Corrosif



Toxicité aiguë



Risque grave pour la santé



Dangereux pour la couche d'ozone et pour la santé

Tout rejet dans les égouts de produits ou substances dont l'emballage comporte ces symboles **est strictement interdit.**

BONNES PRATIQUES

COMMUNICATION ET CERTIFICATION

- Portez à connaissance de votre équipe et de votre clientèle les bonnes pratiques mises en place dans le salon.
- Faites suivre votre salon par un organisme certificateur reconnu (par exemple : Mon Coiffeur S'Engage).

PRODUITS

- Optez pour des gammes de produits les plus naturels.
- Choisissez des produits, labellisés « vert », recyclables, biodégradables.
- Soyez attentifs aux étiquettes présentes sur les produits.



EMBALLAGES

- Limitez l'utilisation de ressources en diminuant les emballages et en achetant en gros ou en pains.
- Demandez aux fournisseurs de limiter les emballages des commandes, de les livrer sans plastique en plus du carton ou choisissez des fournisseurs qui acceptent de reprendre les emballages.

DÉCHETS DANGEREUX

- Éliminez les déchets dangereux en filière adaptée : par exemple, les tubes de colorations peuvent être déposés en déchèterie pour déchets dangereux ou confiés à des prestataires de collecte privés (par exemple : La Collecte du Coiffeur).
- Mettez à disposition des équipes les fiches de données de sécurité, données par chaque fournisseur, afin de pouvoir renseigner le médecin en cas d'incident. Procédez, au minimum, à une actualisation annuelle de ces fiches, lors d'une évolution de la situation du salon ou d'un évènement particulier.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

- Un tri rigoureux doit être pratiqué au sein du salon afin que les déchets dangereux ne contaminent pas les déchets non dangereux. Il faut par exemple séparer les tubes de coloration non vidés, aérosols, déchets électriques et électroniques qui sont considérés comme des déchets dangereux, des cheveux, papiers, cartons, considérés comme des déchets non dangereux.
- Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers (art. 541-2 du Code de l'Environnement). En cas de non-respect de la réglementation en matière de déchets, la peine encourue est de 2 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.



TRI

- Appliquez le **tri sélectif** en tenant compte des catégories de déchets : déchets dangereux, cheveux, plastique, bouteilles, cartons, papier...
- Organisez le tri dans votre salon avec des poubelles identifiées par codes couleurs.
- Déposez à la déchèterie vos appareils usagers (sèche-cheveux, machines...).
- Sensibilisez vos salariés et affichez les consignes de tri.

SACS ET PROMOTIONS

- Placez les produits vendus dans un sac recyclable, biodégradable ou réutilisable.
- Envoyez vos informations (promotion, mailing...) via l'outil informatique.
- Utilisez du papier recyclé.

LAVE-LINGES

- Veillez à ce que les machines fonctionnent à plein ; il existe des machines à laver réglant leur consommation d'eau en fonction du poids du linge.

ROBINETS, SANITAIRES ET RÉSEAU

- Installez des douchettes hydro-économes, des mousseurs d'eau et des robinets mitigeurs : vous réduirez la consommation d'eau de 40 à 75 %.
- Vérifiez régulièrement que les robinets ne fuient pas et si besoin faites les réparer rapidement.
- Levez le pied en contrôlant le débit d'eau via un interrupteur actionné par le pied du coiffeur.
- Mettez en place un système de récupération de chaleur d'eaux pour économiser de l'eau et de l'énergie.
- Si justifié, nettoyez vos outils d'application grâce à une machine adaptée prétraitant les rejets d'eau.

NETTOYAGE D'OUTILS

- Raclez bien les ustensiles avant leur nettoyage pour éviter que les produits ne partent au réseau d'assainissement.

PRODUITS D'ENTRETIEN

- Utilisez des produits labellisés ou écologiques pour le nettoyage et la lessive de votre salon. La norme NF environnement ou Écolabel sont des labels reconnus.
- Privilégiez des produits naturels pour le nettoyage (savon noir, vinaigre blanc...). Ils sont plus économiques et tout aussi efficaces.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

- Il est strictement interdit de rejeter au réseau public toute substance susceptible de nuire au bon fonctionnement du réseau et de la station d'épuration (Règlement d'assainissement collectif de l'Eurométropole de Strasbourg). Cette interdiction vaut pour tous produits dont l'emballage comporte les symboles présents dans l'encart « Évaluez les dangers » et tous déchets dangereux.

AIDES FINANCIÈRES ET ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

L'Eurométropole de Strasbourg, avec l'appui des partenaires professionnels et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, mène actuellement une opération collective « **Accompagner les artisans pour la réduction des rejets en substances toxiques** » jusqu'à la fin de l'année 2023.

Dans ce cadre-là, **bénéficiez d'importantes aides financières et d'un accompagnement personnalisé pour améliorer vos conditions de travail et votre impact sur l'environnement !**

FRAIS	TAUX MAXIMUM D'AIDES
d'études	70%
de travaux	60%
d'audit pour une certification	50%

Un animateur vous accompagne **gratuitement** à chaque étape pour définir les besoins et demander les financements auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

ATTENTION : Si vous souhaitez demander une subvention, ne passez aucune commande avant que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse n'ait validé votre dossier.



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE**

NOTRE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

En plus des stations d'épuration, le service de l'eau et de l'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg exploite un vaste réseau d'assainissement, des collecteurs d'eaux pluviales, des stations de pompage et de nombreux autres ouvrages implantés sur le territoire. L'ensemble du réseau d'assainissement permet de collecter les eaux usées domestiques, une partie des eaux pluviales et les eaux usées non domestiques issues des activités professionnelles, dont les rejets d'activités artisanales telles que la vôtre.

Découvrez les chiffres clés du service de l'eau et de l'assainissement sur www.strasbourg.eu/cycle-de-l-eau-urbain-chiffres-cles-et-performance

POUR TOUTE INFORMATION, CONTACTEZ VOS CONSEILLERS



CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE

GEYL-HUTSCHKA Lucile

lgeyl@cm-alsace.fr - 03 89 20 26 79



UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE DU BAS-RHIN

De RIZ Nathalie

nderiz@unec67.fr - 03 88 35 13 74



EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

DETOLLE Laurane

laurane.detolle@strasbourg.eu - 03 68 98 85 62

Certaines informations de cette fiche sont extraites du cahier des charges du Label « Mon Coiffeur s'engage » :
moncoiffeursengage.com

Retrouvez d'autres informations adaptées à votre activité sur :

cma-grandest.fr/les-enjeux-environnementaux-de-votre-metier/